

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
27/06/2014

Dossier complet le
27/06/2014

N° d'enregistrement
F09314P0154

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la voie RD7n / Chemin du Puy - entrée de ville de Saint-Cannat

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6 d : " Infrastructures routières. Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres."	Réaménagement de la voie RD7n / Chemin du Puy En entrée de ville de Saint-Cannat : Linéaire de voirie réaménagé : 470m Surface du projet : 6600m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Communauté du Pays d'Aix engage la réalisation de travaux en entrée de ville de Saint Cannat suite à la demande de la Municipalité.

Le projet prévoit l'intégration des circulations piétonnes et cyclables, ainsi que le réaménagement du carrefour RD7n / ch. du Puy. Les travaux concernent la reprise des revêtements et aménagement superficiels avec l'enfouissement de réseaux secs (telecom et éclairage).

Le programme est le suivant : création d'un carrefour à feux avec terre-pleins centraux ; la requalification des accès privés à la voie publique ; l'élargissement, l'adaptation, et la remise en état de la voirie ; l'aménagement de trottoirs normalisés et bandes cyclables le long de la RD7n ; le traitement paysager des délaissés ; l'adaptation de la signalisation routière et de l'éclairage public.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'intégrer les piétons et les cycles dans cet espace public dépourvu d'aménagements adaptés, mais également de sécuriser le carrefour de la RD7n avec le Chemin du Puy. La logique du projet est de marquer une entrée de ville. En effet la pratique de ces espaces doit être adaptée à une zone habitée avec des trottoirs adaptés, une sécurisation des cyclistes et le ralentissement des véhicules motorisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Requalification de la voirie existante en une voirie à double sens 2 x 3,5m de large, avec une piste cyclable d'1,5m de large, et 2 trottoirs de 1,7m de large de chaque côté. Les délaissés sont traités en espaces verts et le carrefour RD7n / ch. du Puy sera traité avec des feux et une voie de stockage pour les 2 tourne-à-gauche comprenant 2 îlots séparateurs en béton. Il nécessitera l'abattage d'une quinzaine d'arbres.

En phase travaux, les modalités de circulation et de stationnement pourront être modifiées pour permettre la réalisation des travaux. Dans un premier temps, les extérieurs de chaussées seront réalisés (trottoirs, piste, espaces verts...), ensuite les chaussées seront traitées par demi-chaussées en alternat pendant la phase chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, aucune intervention (hors entretien courant) n'est nécessaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

NEANT

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
(Cf. détail en annexe 4) Linéaire de voirie : 470 m. Largeur de l'emprise moyenne de l'aménagement : 12m Profil type : 1,7m de trottoir ; 7m de chaussée ; 1,5m de piste cyclable ; 1,7m de trottoir La chaussée est élargie en amont et aval du carrefour pour réaliser les voies de stockage pour tourne-à-gauche	Surface du projet : 6570 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD7n Commune de Saint Cannat (13)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 31 ' 05 " 3 Lat. 43 ° 61 ' 75 " 7

Point d'arrivée : Long. 5 ° 30 ' 50 " 7 Lat. 43 ° 61 ' 90 " 3

Communes traversées :

Commune de Saint Cannat (13)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Envoyé le : 27 JUIN 2014	Projet de réponse	Eléments de réponse	Attribution	Informations
------------------------------------	-------------------	---------------------	-------------	--------------

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise concernée par la réalisation des travaux se caractérise par la voirie et ses accotements. La plus grande partie de la zone de projet se situe en zone UD, secteur correspondant à la zone agglomérée développée en périphérie du centre ancien, affectée principalement à l'habitat, et aux commerces et services qui en sont le complément habituel. Un tronçon seulement est classé en zone UEa, un secteur affecté aux activités industrielles et artisanales déjà anciennes et dispersées autour du centre ancien. Enfin, un tronçon de la zone de projet est classé en secteur en zone NB, une zone naturelle peu équipée, qui n'a pas vocation à recevoir une urbanisation importante, puisque seules y sont autorisées les constructions de faible densité

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Saint Cannat :
POS approuvé le 25 juillet 1995.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet distant de : - 1,8 km environ de la ZNIEFF "Chaîne de la Trevaresse" - 2,1 km de la ZNIEFF de "La Touloubre" - 2.1 km de la ZNIEFF "Plateau des 4 termes-Gorges de la Touloubre- La Barben"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est couvert par un Plan de Prévention du Bruit (2010-2015) le site étudié est soumis à un bruit supérieur à 65 dB (A) Lden.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un PPR Séisme/ Mouvement de Terrain (zone de sismicité moyenne) approuvé le 02/08/1989. Un PPR Inondation- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau prescrit le 06/05/1998(bassin de risque Budeaou-Rayol).
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet distant: - 1.3 km environ de la ZPS "Garrigues de Lançon et Chaines alentour" - 8.3 km de la ZPS "Plateau de l'Arbois"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori, le projet ne devrait pas être déficitaire en matériaux.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux (enrobés, bordures) puisque le projet prévoit l'élargissement de la plate-forme. Les matériaux de tranchée seront réutilisés dans le cadre du projet.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, qui vise à limiter la vitesse sur la RD7n, engendra une diminution du bruit (partage de la voirie avec les modes doux)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone de sismicité Moyenne (2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Comme tous travaux, le réaménagement de l'entrée de ville sera source d'émissions sonores (liées aux engins de chantier en phase travaux). Toutefois, l'impact de ces émissions sonores sera relativement faible, en effet le secteur est en cours d'urbanisation. De plus la durée des travaux et reste limitée dans le temps - 7mois environ
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Après travaux ce projet atténuera les nuisances sonores du fait de la diminution de la vitesse globale des vitesses des véhicules.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Ponctuellement lors de l'application des enrobés
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement envisagés seront réalisés à l'aide de pelles (ou d'équipements équivalents). Ils ne nécessitent pas l'emploi d'explosifs.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les compactages de tranchées et d'enrobés généreront des vibrations durant quelques heures

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les travaux seront réalisés de jour. Il n'est pas prévu la mise en place d'un éclairage spécifique en phase chantier.</p> <p>L'éclairage sera unifié sur l'ensemble du projet à 15 lux moyen et 20 lux moyen sur le carrefour en luminaires LED</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les travaux pourront éventuellement entraîner une modification des circulations piétonnes, cyclistes (trottoirs, pistes) et automobiles (système de circulation alternée avec réalisation des travaux par demie chaussée) et du stationnement.</p> <p>Une fois le chantier livré, le projet permettra de d'atténuer le caractère routier du secteur, en sécurisant les déplacements doux et en diminuant les nuisances sonores. Il permettra indirectement et à terme la densification du secteur.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet de réaménagement de l'entrée de ville de Saint Cannat doit permettre de requalifier la voirie, pour limiter les vitesses, rendre plus confortables et sécurisés les cheminements piétons et cycles, et végétaliser les délaissés.

La zone de réaménagement s'inscrit exclusivement en zone urbaine et n'impacte aucun espace "naturel".

Les matériaux de déblais issus de la réalisation des tranchées et du travail de structure seront réutilisés in situ pour leur remblaiement.

Les impacts prévisibles du projet pendant le chantier sont les suivants :

- modification du plan de circulation.

- nuisances sonores modérées (en journée, sur une période limitée et dans un tissu urbain peu sensible).

Au terme des travaux, les circulations piétonnes, cycles, véhicules seront plus sûres et confortables et la qualité des espaces public sera améliorée.

En phase travaux, le projet pourra induire, comme tout chantier, des émissions sonores dues aux véhicules de chantier.

Toutefois cet impact sera relativement faible. Les émissions sonores seront limitées exclusivement au période de travaux, c'est-à-dire en période diurne, les jours ouvrés (pas de travaux réalisés le week-end ou les jours fériés).

Au vu de la nature du projet, du contexte urbain de la zone d'étude et des mesures envisagées en phase travaux, le projet ne sera pas de nature à avoir une incidence significative sur l'environnement et/ou les populations riveraines, tant en phase chantier, qu'en phase exploitation.

Au regard de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 6.1 : Extrait des zonages réglementaires Natura 2000 issus du site CARMEN. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".	
Annexe 6.2 : Extrait des zonages réglementaires ZNIEFF issus du site CARMEN. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".	
Annexe 7 : Extrait de la cartographie du Bruit- Source: Plan de Prévention du Bruit en Pays d'Aix. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".	
Annexe 8 : Extrait de la cartographie des risques en Bouches-du-Rhône. Annexe rattachée à la rubrique 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".	
Annexe 9 : Cartographie des zones soumises à autorisation de défrichement- DDTM 13. Annexe rattachée à la rubrique 4.4.1	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aix-en-Provence

le,

26 JUIN 2014

Signature

Thierry PENNEC
Directeur Général des Services Techniques

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction Infrastructures des Zones
 d'Aménagement et des Entrées de Ville